

- en promouvant la participation concrète de tous les citoyens, et notamment celle des communautés locales et des populations autochtones, au processus décisionnel et à l'élaboration des politiques;
- en élargissant, tant du côté canadien que de celui de l'UE, le champ des programmes d'échange destinés à la jeunesse. Cette nouvelle coopération viendra compléter la vaste gamme de programmes que le Canada et les États membres de l'UE ont créé au fil des ans, en s'appuyant sur des programmes bien établis entre le Canada et les États membres, auxquels participent des établissements d'enseignement, des institutions privées et publiques et des fondations. Dans un premier temps, le Canada et l'UE organiseront en 2004 un séminaire à l'intention des organes de services à la jeunesse. Le Canada et l'UE accueilleront favorablement et encourageront les accords conclus entre le Canada et les différents États membres;
- en recherchant des moyens permettant de renforcer et d'élargir notre coopération lorsqu'il s'agira de renouveler notre accord de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation. Nous rechercherons également des moyens de perfectionner l'accord existant en améliorant l'accès pour tous les établissements d'enseignement supérieur et de formation et en augmentant le volume des échanges d'étudiants et de personnes en formation. Nous explorerons également les possibilités d'inclure un élément d'expérience professionnelle prévoyant une formation linguistique et/ou un stage. Nous encouragerons les étudiants et les spécialistes à tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre le programme Erasmus Mundus de l'UE;
- en multipliant, sur la base de nos réunions interparlementaires annuelles, les occasions de débats entre parlementaires. Lors de la dernière visite effectuée par la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada (octobre 2003), des domaines spécifiques de coopération ont été proposés, au nombre desquels l'environnement et la justice et les affaires intérieures. Nous encouragerons des contacts accrus entre les commissions des Parlements canadien et européen ainsi que des visites ciblées portant sur des sujets spécifiques d'intérêt commun par des membres du Parlement européen et du Parlement canadien;
- en nous efforçant de favoriser l'établissement de contacts entre entreprises. Nous renouvellerons notre soutien au rôle utile joué par le Forum sur le commerce Canada-Europe (FORCCE), qui offre à la communauté d'affaires des deux côtés de l'Atlantique une précieuse enceinte de discussion. Le FORCCE a soutenu vigoureusement les efforts que nous avons déployés pour élaborer un Accord de renforcement du commerce et de l'investissement (ARCI). En outre, le FORCCE sert régulièrement d'interface dans le dialogue entre les pouvoirs publics et les entreprises.